

# On ne recomptera pas les voix en Wallonie

**Le Parlement wallon a finalement décidé, majorité contre opposition, de ne pas procéder à un recomptage des voix dans la circonscription de Charleroi. Les députés ont alors enfin pu prêter serment.**

**CHRISTOPHE DE CAEVEL**

C'était peut-être l'unique séance de la législature, sans le moindre député absent. Mais ce ne sera certainement pas la plus glorieuse. Le Parlement wallon a voté ce vendredi, majorité contre opposition (43 contre 32), le rejet de la demande de recomptage des votes dans la circonscription de Charleroi.

Le PIB avait introduit une réclamation à l'issue des élections du 25 mai. Le parti d'extrême-gauche estimait, sur la base de divers témoignages, que des bulletins avaient un peu trop vite été considérés comme nuls. Or, par les joies de l'apparement, à quatorze voix près, deux sièges basculaient vers le PIB (au détriment du PS et du cdH).

Après trois jours de palabres, la commission de vérification des pouvoirs du Parlement wallon (dont les membres sont tirés au sort) avait autorisé, jeudi soir, le recomptage des voix.

En séance plénière, la majorité PS-cdH a renversé la décision ce vendredi. Elle estime les témoignages recueillis par le PIB peu probants et rappelle qu'aucune réserve n'avait été émise sur les procès-verbaux de dépouillement. «Ce serait dangereux de mettre en cause par des oui-dire et des rumeurs le travail de simples ci-

toyens, contrôlés par des magistrats», dit Pierre-Yves Dermagne (PS).

Analyse inverse dans le camp d'en face: le danger, c'est d'avoir laissé s'immiscer le doute quant à la validité des élections. «Le doute s'est installé. Les gens s'interrogent: les élus que nous retrouvons au Parlement wallon sont-ils bien ceux que nous avons choisis?», dénonce Willy Borsus (MR). «Le déficit de confiance entre les travailleurs, les citoyens et les politiques

est grand. Si on ne met pas tout en œuvre pour le combler, il ira en s'aggravant», a prévenu Francis Gillot (PIB).

Ecolo abonde dans le même sens et englobe dans son analyse les bugs du vote électronique, qui ont conduit au déclassé de 2.000 voix. «La question est moins de savoir si les votes écartés auraient ou non modifié les résultats que de garantir à tous les électeurs une procédure fiable et transparente leur permettant d'exercer pleinement leur droit de vote», résumait les Verts.

Cela étant, la majorité ne semblait pas particulièrement fière d'elle-même à l'issue de cette saga. «Cette malheureuse expérience nous

conduira à revoir la façon dont on valide les élections», a ainsi convenu Dimitri Fourny (cdH). Une déclaration qui n'engage pas à grand-chose puisque le mode de validation des élections repose sur des articles de la Constitution, qui ne sont pas ouverts à révision...

Après ces passes d'armes sur le recomptage, les discussions sur le cumul des mandats furent étonnam-

ment calmes. Tout fut bouclé en une demi-heure, personne ne s'est lancé dans de fracassantes diatribes contre ces règles anti-cumuls.

## 28 députés interdits de cumul

Quarante-cinq députés wallons exercent aussi une fonction de bourgmestre et d'échevin. Or, seuls 25% des élus de chaque groupe politique peuvent désormais cumuler, soit 17 députés. Les vingt-huit autres doivent donc choisir entre leurs mandats.

La plupart devraient opter pour le Parlement. Ils seront alors «empêchés» dans leur commune, à l'instar des ministres. Ils utiliseront alors sans doute la «jurisprudence Furlan» (ministre des Pouvoirs locaux), qui leur permet de présider le conseil communal et de participer au collège en tant qu'expert invité...

Parmi les rares qui préféreront le mandat communal, on retrouve le bourgmestre de Mouscron Alfred Gadenne (cdH). Quelques libéraux, dont Philippe Dodrimont (bourgmestre d'Aywaille), ont annoncé leur intention de ne pas se plier au nouveau dispositif et de continuer à cumuler Parlement et commune. Ce n'est toutefois pas la ligne officielle du MR, qui invite à respecter le décret, quitte à essayer de le modifier par la voie parlementaire.

Les députés visés par la règle anti-cumul doivent faire connaître leur choix pour mercredi prochain au plus tard. C'est en effet ce jour-là que les suppléants éventuels sont appelés à prêter serment.

# 17 cumuls

**Sur les 75 députés wallons, 17 ont été autorisés à cumuler cette fonction avec un mandat de bourgmestre ou d'échevin. Il y a 8 PS, 6 MR et 3 cdH.**